Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Berne, le 13 décembre 2022

Destinataires :
Partis politiques
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Autres milieux intéressés

Paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2023 : ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à prendre position sur le paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2023, qui porte sur la révision des ordonnances suivantes :

- ordonnance sur la réduction des émissions de CO_2 (ordonnance sur le CO_2 ; RS 641.711)
- ordonnance sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement (ODE ; RS 814.911)
- ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB ; RS 814.41)
- ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI ; RS 814.710)

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au **27 mars 2023**.

Les projets et les dossiers mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet : https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#DETEC.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

polg@bafu.admin.ch

Nous attirons votre attention sur le fait qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la révision de la loi et de l'ordonnance sur la consultation, les prises de position seront dorénavant publiées sur le site Internet de la chancellerie fédérale à la fin de la procédure de consultation (art. 9, al. 1, let. b, LCo et art. 16 OCo).

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire :

- questions générales de procédure :

  Mme Sereina Dick (sereina.dick@bafu.admin.ch / 058 467 69 73)

- ordonnnance sur le CO_2 :

  Mme Bettina Kast (bettina.kast@bafu.admin.ch / 058 481 97 05)

- ODE :

  Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy (annegabrielle.wuestsaucy@bafu.admin.ch / 058 463 83 44) ou

  Mme Chantal Planchamp (chantal.planchamp@bafu.admin.ch / 058 463 45 89)

- OPB :

  Hans Bögli (hans.boegli@bafu.admin.ch / 058 462 93 70)

- ORNI :

  M. Andreas Siegenthaler (andreas.siegenthaler@bafu.admin.ch / 058 464 34 17)

Vous remerciant par avance pour votre prise de position, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

S. Sommaruga

Simonetta Sommaruga